

## LE METIER

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles : un expert en masso-kinésithérapie ; un praticien ; un formateur ; un communicant ; un éducateur ; un gestionnaire ; un responsable au regard de la déontologie.

L'emploi est aujourd'hui très ouvert et permet une bonne intégration dans le milieu professionnel. Le métier de masseur-kinésithérapeute s'exerce aussi bien à l'hôpital qu'en clinique, en maison de retraite ou en cabinet de ville. L'exercice libéral peut se réaliser sous la forme d'une installation en cabinet individuel ou de groupe ou bien en assistantat avec un confrère déjà installé.

## LA FORMATION

### PREREQUIS

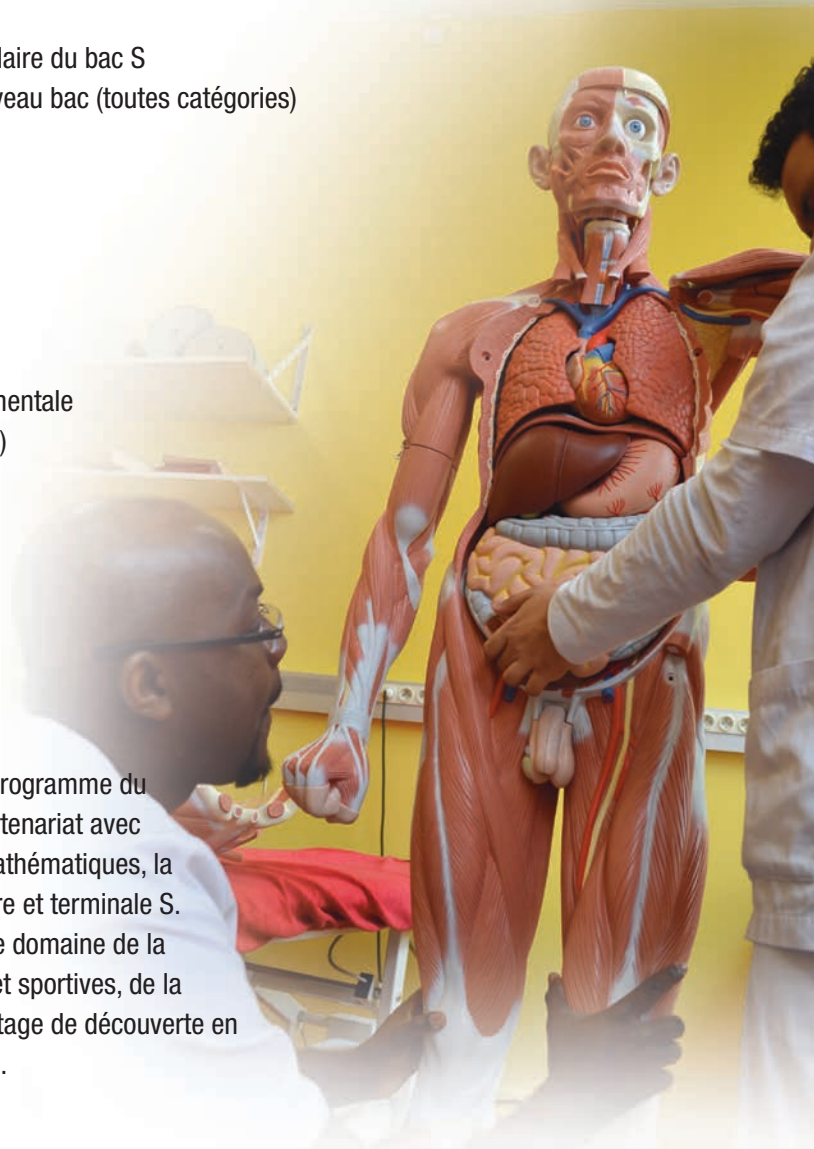
- ➔ Niveau Bac obligatoire
- ➔ Pour une entrée directe en kinésithérapie : être titulaire du bac S
- ➔ Pour une entrée en classe préparatoire : avoir le niveau bac (toutes catégories)

### APTITUDES

- ➔ Capacités d'apprentissage
- ➔ Logique de résolution de problèmes
- ➔ Autonomie dans la prise et l'utilisation de notes (informatique, plage braille, ou manuelle)
- ➔ Bonne représentation spatiale, corporelle et instrumentale
- ➔ Réelle motivation (le rythme des études est intense)
- ➔ Autonomie dans les déplacements et les actes de la vie quotidienne. Tous les étudiants allant en stage doivent être autonomes pour les repérages et doivent pouvoir s'intégrer à l'équipe de soin.

### PROGRAMME

**Classe préparatoire :** La formation est basée sur le programme du DAEU option B, dont les épreuves sont passées en partenariat avec l'Université Paris 11. Ce programme repose sur les mathématiques, la physique, la biologie, le français enseignés en première et terminale S. Un enseignement complémentaire est proposé dans le domaine de la chimie, de la santé publique, des activités physiques et sportives, de la bureautique et des outils adaptés. Deux périodes de stage de découverte en milieu libéral et hospitalier sont également organisées.



### CONTACT

Secrétariat de l'IFMK  
E-mail : ifmk@guinot.asso.fr  
Tél. : 01 46 78 27 92 ou 01 46 78 01 00



**Année spécifique pour personne en situation de handicap d'origine visuelle** : Le programme est constitué de 1080 heures de formation théorique et pratique réparties en 8 matières et complétées par 4 semaines de stage (équivalent PACES – STAPS).

**4 années de formation en masso-kinésithérapie universitarisée** selon le programme précisé par l'Arrêté du 2 septembre 2015. Les études dans les instituts sont désormais organisées en deux cycles, chacun d'une durée de quatre semestres.

Les enseignements sont semestrialisés, organisés annuellement. Chaque Unité d'Enseignement (UE) validée en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer System). Un semestre pédagogique équivaut à 30 ECTS.

#### **DUREE**

- ➔ 5 ans pour les titulaires du bac S
- ➔ 6 ans pour les personnes ayant le niveau bac ou titulaire d'un bac autre que scientifique

#### **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

- ➔ RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé)
- ➔ Orientation Professionnelle de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), avec si besoin mention de l'internat

#### **CONTACT**

Secrétariat de l'IFMK  
E-mail : ifmk@guinot.asso.fr  
Tél. : 01 46 78 27 92 ou 01 46 78 01 00